

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

**Présents** : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

**Absent excusé** : Monsieur Didier CRESPEL

**Pouvoir** : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUITS DES AMENDES DE POLICE AU TITRE DE L’ANNÉE 2025 – AMENAGEMENT DE SECURITE DU CARREFOUR DE KERCABELLEC – KERVARIN - BEL AIR**

Le carrefour situé à la pointe sud du village de Kercabellec, à l’intersection de la rue des Cap-Horniers, de la route de Kervarin et de la rue de Bel Air, constitue un point de passage incontournable de la commune qui nécessite aujourd’hui une transformation majeure.

Le diagnostic réalisé par la commune a mis en évidence :

- Un problème d’insécurité routière, les liaisons douces étant interrompues, contraignant les piétons à circuler sur la chaussée.
- Des vitesses excessives, le flux des véhicules manque de clarté, favorisant des vitesses inadaptées.
- Une qualité paysagère à améliorer, le site présentant un aspect trop minéral et une signalétique trop dense, impactant la valorisation du patrimoine.

Pour remédier à ces problématiques, la municipalité a retenu un aménagement, présenté en réunion publique le 15 juillet 2025, dont les priorités sont la sécurité des usagers vulnérables et la végétalisation de l’espace public.

Le projet prévoit notamment :

- La création d’une vélorue dans le sens Mesquer-Sorlock, instaurant un sens unique pour les voitures et accordant la priorité aux cyclistes.
- La création d’un giratoire franchissable à l’entrée de la place de Kercabellec.
- L’élargissement des trottoirs (jusqu’à 2,90 m) et la création de nouveaux passages piétons.

- Une végétalisation de l'espace public avec l'introduction d'arbres et de massifs arbustifs pour rompre avec l'aspect routier.

L'investissement total pour cette opération est estimé à 468 065 € HT, incluant la réfection de la voirie, les espaces verts et le mobilier urbain et la mission de maîtrise d'œuvre.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les politiques départementales de sécurité routière et de développement des mobilités douces, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Département de Loire-Atlantique.

Considérant le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses en €HT		Recettes attendues	
Travaux :	430 665 €	Département 44 (30%) :	140 419 €
Maîtrise d'œuvre :	37 400 €	Autofinancement (70%) :	327 646 €
<b>Total :</b>	<b>468 065 €</b>	<b>Total :</b>	<b>468 065 €</b>

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2025.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la réalisation de ces travaux de sécurité auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2025.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 21/05/2026  
Publié ou notifié  
le 26/05/2026  
Le Maire,

Éric ROULIER  
Maire

